

2015 ne suffira pas

La politique nationale d'accessibilité des services publics de transport s'appuie sur 3 piliers :

Une obligation de résultats : le service de transport collectif doit être accessible en février 2015, une obligation de moyens : tout véhicule acquis pour renouveler ou étendre le réseau (autobus, autocar, tramway, train) doit être accessible dès l'achat, une obligation de méthode : chaque autorité organisatrice des transports (AOT) doit procéder à un diagnostic du réseau existant, le confronter aux besoins et attentes des personnes handicapées ou à mobilité réduite et programmer les travaux et mesures nécessaires. Alors où en est-on aujourd'hui de ces obligations ? Il semble que l'évolution se fasse mais lentement car si la majorité des élus sont d'accord avec cette loi, les moyens font défauts. Les finances publiques sont en bernés et les déficits nationaux pèsent sur les collectivités locales qui ne peuvent plus renouveler les flottes de transports aussi facilement qu'à une époque. Les acteurs privés connaissent aussi des difficultés avec la crise et ne peuvent

pas faire de miracles. Autre grande difficulté, l'interprétation des aménagements liés au handicap mental ou auditif n'est pas toujours très simple et difficilement compréhensibles par les exploitants de réseau et d'infrastructures de transport. Pour les personnes non voyantes les résultats ne sont pas encore très glorieux puisque seulement 54% des autobus disposent d'un système sonore du prochain arrêt. Le handicap moteur certes plus facile à comprendre ne permet pourtant pas de bénéficier d'aménagements systématiques. La limite de février 2015 ne sera sans doute pas suffisante pour que tous les acteurs du transport offrent des prestations accessibles à toutes les personnes handicapées. Pimas avec son savoir faire peut accompagner ces acteurs du transport et les accompagner dans leur choix techniques et je profite de cet édito pour les inviter à nous contacter.



par
TONY MASAPOLLO

Une BD de sensibilisation aux accidents de trajet



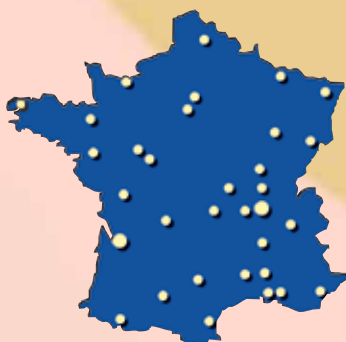
La FNATH (Association des Accidentés de la vie), en partenariat avec GEMA Prévention, Assureurs Prévention et la DSCR (Délégation à la sécurité et à la circulation routières), a créé une bande dessinée pour sensibiliser les jeunes usagers de deux-roues motorisés aux risques de la route, notamment dans le cadre de leur trajet professionnel. Les accidents de trajet surviennent lors du parcours normal aller-retour entre le lieu de travail et sa résidence principale ou le lieu où on prend habituellement ses repas. Un récent rapport a rappelé que ces accidents étaient en augmentation de 6,8 %. Dans le détail, on constate que : 55 % des accidents mortels au travail sont des accidents de trajet. Plus d'un accident mortel sur quatre implique un deux-roues motorisé. Les deux-tiers des accidents routiers de trajet impliquent un deux-roues chez les moins de 20 ans. Cette BD est agrémentée de nombreuses pages d'explication sur les règles à respecter, de conseils pour bien s'équiper et avoir la meilleure protection possible. Cette bande-dessinée est disponible gratuitement sur www.fnath.org.

Le droit de monter à bord

A la suite des difficiles situations vécues par des passagers handicapés non accompagnés contraints d'être débarqués de leur avion pour « raison de sécurité », une longue expertise juridique a permis à la HALDE d'officialiser la délibération N° 2011-106 du 18/04/2011 qui stipule que les règles de sécurité invoquées par la compagnie aérienne sont dépourvues de toute valeur normative et ne sauraient écarter le droit pénal français qui est d'ordre public. Il est donc interdit de débarquer une personne handicapée non accompagnée d'un avion pour ce type de motif. La décision se base donc sur une analyse très poussée en la matière. Il est donc retenu que : Les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal répriment le refus et la subordination d'une prestation de service en raison du handicap.

Les règles de sécurité indiquées par la société sont dépourvues de toute valeur normative et ne sauraient écarter le droit pénal français qui est d'ordre public.

En outre, les pratiques de la compagnie aérienne vont à l'encontre du règlement européen CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006 qui a pour objectif d'améliorer les possibilités des personnes handicapées de voyager en avion. Le débarquement caractérise donc une discrimination au sens du code pénal.



Un réseau de 48 agents en France et Dom-Tom : liste sur demande

Toujours **plus facile d'accès**

Dans la tradition Pimas des nouveautés apparaissent chaque année. Aujourd'hui Pimas vous propose un dispositif de transfert sur une Fiat Doblo.

Il s'agit d'une rampe tout à fait originale puisqu'elle s'intègre sous le plancher et devient totalement invisible une fois rétractée. Elle est associée à un dispositif d'abaissement des suspensions pour amoindrir l'inclinaison de la rampe. Ce produit exceptionnel ne demande pas le décaissement de l'arrière du véhicule, il se fixe sur le plancher d'origine du véhicule. Les sièges arrière restent aussi en place et sont simplement pliés. Le dispositif

peut être retiré facilement avant la revente du véhicule et remplacé dans un nouveau Doblo, un incroyable avantage. Coté sécurité il est équipé d'un dispositif d'amarrage du fauteuil roulant et de ceintures de sécurité pour l'occupant du fauteuil. Le dispositif est en cours d'homologation UTAC.

Nous faisons le pari que beaucoup de parents seront intéressés par un tel produit qui bénéficie à la fois de la qualité et du savoir faire des équipes Pimas. Sa modularité et son prix en font un produit d'avant-garde qui peut répondre à tous les budgets et se plier aux exigences des personnes dépendantes qui se déplacent en fauteuil roulant quel que soit leur âge.



Pour en savoir plus appelez-nous au 04 78 80 91 67



Pimas et la **légion étrangère**



C'est l'histoire d'un jeune légionnaire spécialiste du déminage, vous imaginez la suite !

Cet adjudant chef d'une quarantaine d'années était incorporé à la caserne de Saint Christol dans le Vaucluse (plateau d'Albion). Lors d'une mission en Afghanistan, il doit faire face à un déminage très délicat. Un exercice auquel il est rompu et dont il est un des grands spé-

cialistes français avec 15 années de service. Mais ce jour là les choses ne se sont pas passées comme prévus. La mine a explosé et l'adjudant a perdu un bras et subi une grave blessure à la jambe droite. C'était le 30 avril 2011, de retour en France et après des semaines d'hospitalisation, il lui fallu reprendre une vie active. La légion qui lui est restée fidèle et compte tenu de sa grande expérience du déminage, le fait passer du terrain à la formation car son savoir faire est précieux. L'aspect professionnel réglé il doit aussi avoir une vie active et là, des associations (notamment de légionnaires) lui sont aussi venues en aide et lui ont offert un véhicule totalement adapté à son handicap. Une magnifique C3 que Pimas a eu le plaisir d'équiper avec une pédale accélérateur au pied gauche et une télécommande au volant. Le véhicule lui a été remis lors d'une cérémonie par le colonel Commandant de la caserne dont il dépend. Cette tranche de vie nous montre l'une des faces les plus humaines de la légion à laquelle Pimas est fier d'avoir été associé.

Pimas sur les salons **Préventica** et **Handica**

Pimas était présent au salon Préventica à Rennes les 18 et 19 mai dernier.

Préventica est le salon qui réunit tous les professionnels de la maîtrise des risques et de la qualité au travail. Il s'agit de prévention des risques et de santé au travail deux thèmes particulièrement cruciaux dans les entreprises, qui se doivent de mettre au point toutes les mesures de protection des salariés contre les risques physiques mais aussi psychosociaux et la lutte contre le stress. Pimas propose des solutions telles que des fauteuils de bureau ergonomiques et toutes les solutions de conduite qui peuvent permettre un maintien dans l'emploi car c'est de cela dont il s'agit quand la prévention n'est pas suffisante. Pimas était aussi largement représenté à Lyon sur le Salon Handica qui tous les deux ans est le salon grand public de référence pour les personnes handicapées et les professionnels qui les entourent. Handica qui se déroulait les 8, 9 et 10 juin à Lyon a réuni plusieurs milliers de visiteurs. Le stand Pimas a remporté comme à l'habitude un large succès et fut le point de rencontre de nombreuses visites des clients habituels de la société.



Le cercle accélérateur invisible



Cela faisait bien longtemps qu'en termes d'innovation, il ne se passait plus rien dans le domaine de cercles accélérateur.

La révolution électronique semblait avoir mis fin à toute créativité, les conducteurs semblaient se contenter d'un produit standard. C'était sans compter sur l'esprit frondeur de Pimas qui ne s'est jamais contenté des acquis et maintient son processus d'amélioration continu.

Ce qu'il nous propose aujourd'hui est une véritable révolution

Un cercle accélérateur électronique qui se place sous le volant et qui devient quasiment

invisible. Un avantage important pour celles et ceux qui apprécient qu'au volant on ne remarque pas qu'ils sont handicapés. Autre avantage de taille, il libère complètement le volant et toutes les commandes au volant qui sont depuis quelques années de série, que ce soit le volume de l'autoradio, le limiteur de vitesse, le klaxon, l'Airbag,....

Par rapport au cercle traditionnel il libère totalement la visibilité du tableau de bord, ce qui n'est pas un détail. Il s'adapte sur la plupart des véhicules.

Il s'utilise du bout des doigts

Sa prise en mains ne demande que quelques minutes car il se manipule avec le bout des doigts et dans un mouvement circulaire de très faible amplitude. Fini d'avoir les mains crispées sur un cercle qui demande un effort continu, fini le look plus ou moins réussi des dispositifs au volant qui donnent un côté orthopédique. Ce nouveau cercle vous offre facilité d'utilisation, apparence, réappropriation des commandes du volant

et des indications du tableau de bord, pour un prix qui doit rester dans la moyenne de ce qui existe. Vous n'aurez pas de raison de ne pas l'adopter au moment d'équiper votre prochain véhicule.

Pour en savoir plus appelez-nous au 04 78 80 91 67



Pimas et Peugeot

Pimas a engagé un travail pour la mise en place d'un accord produit concernant une télécommande de conduite. Une procédure complexe et délicate qui a pour objectif de donner à cette télécommande les mêmes propriétés qu'une option issue du constructeur. Les exigences sont extrêmes et notamment concernant l'utilisation des composants électroniques qui doivent toutes être compatibles avec l'électronique du véhicule de manière à éviter intégralement les risques d'interférences qui pourraient mener à un dysfonctionnement inexplicable du véhicule.



Cette collaboration va ouvrir de nouveaux horizons aux clients de Pimas qui pourront s'orienter de manière sereine vers une nouvelle gamme de véhicule.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à nous contacter au 04 78 80 91 67

Les Trophées HandiResponsables

Les nouveaux « Trophées Gesat pour des prestations HandiResponsables » ont pour but de valoriser des prestations remarquables délivrées par des structures du secteur protégé et adapté (ESAT, EA ou Groupement d'ESAT et/ou d'EA) répondant aux besoins des donneurs d'ordres public ou privé. Les lauréats bénéficieront d'une valorisation importante de

leur action en terme de communication : réalisation d'un film sur l'initiative récompensée de chaque lauréat, articles dans la presse spécialisée, diffusions sur des radios et différents sites Internet (GESAT et entreprises partenaires du Trophées). La remise des Trophées aura lieu à Paris le jeudi 8 décembre.

Info sur www.reseau-gesat.com.

5500 conducteurs inaptes à la conduite par an pour raisons médicales

Le chiffre est gigantesque et interpellant : chaque année, en Belgique, plus ou moins 5.500 automobilistes sont déclarés définitivement inaptes à la conduite pour raisons médicales. Cela veut-il dire pour autant que ces automobilistes rendent leur permis de conduire ? Non, absolument pas et c'est là que réside le grand étonnement et certainement aussi le plus grand des dangers. Si, selon la législation en vigueur sur le territoire Belge, chaque conducteur qui ne répond plus aux critères médicaux pour la conduite doit restituer son permis de

conduire dans les quatre jours à sa commune, force est de constater que cela se produit très rarement. Les autorités, désiraient dès lors intégrer les résultats de ces enquêtes médicales dans une banque de données des permis de conduire, qui doit voir le jour. Inutile de souligner les risques que prend le conducteur rendu inapte à la conduite pour raisons médicales en cas d'accident et ce en matière d'assurance mais aussi de responsabilité tant au niveau humain que financier.

En voiture protéger votre enfant

Depuis 1992, il est impératif d'attacher les enfants à l'arrière, les sièges auto sont obligatoires jusqu'à 10 ans, puis jusqu'à 12 ans, si la taille de l'enfant est inférieure à 1m35, ou son poids inférieur à 36 kg.

Petit retour sur la législation et les différents systèmes de retenue pour les enfants selon leur âge. Le risque d'être éjecté hors de la voiture ou de s'écraser sur le pare-brise est multiplié par 6 ou 7 pour un enfant non attaché. Encore un chiffre intéressant, pour une collision à 50km/h, le poids est multiplié par 20. Si vous pensez pouvoir le bloquer, c'est physiquement impossible. Plus de 170 enfants perdent la vie chaque année en tant que passager. Alors parents, à vous d'agir.

Moins de 13 kg : siège dos à la route ou lit nacelle

Le siège dos à la route s'avère être la meilleure des protections pour le bébé fixé avec la ceinture trois points. Si vous avez un Airbag à l'avant vous devez désactiver cette fonction, ou alors votre enfant doit être attaché à l'arrière.



Siège pivoté

Une homologation obligatoire

Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent avoir reçu un visa d'homologation qui vous apporte l'assurance d'acheter un équipement répondant aux normes de sécurité édictées par la réglementation européenne pour

ce type d'utilisation. Vérifiez donc la présence de l'étiquette attestant que le fabricant a bien obtenu cette homologation (Ref. ECE 44/04).

Cette étiquette comporte plusieurs indications. La mention « universelle » indique que le produit convient à tous les véhicules.

Figure ensuite la gamme de poids des enfants à laquelle est destiné le dispositif (ex. : 9 à 26 kg). Entourée d'un cercle, la lettre E signifie qu'il est conforme à la norme européenne.

Le nombre qui suit ce marquage correspond au pays qui a délivré l'homologation (2 pour la France). Vous devez savoir qu'il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf si l'enfant est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage, ou s'il y a impossibilité de procéder autrement. Le non-respect de la loi peut être sanctionné par une contravention de quatrième classe. Afin de préserver la sécurité de votre enfant tout en respectant la loi et les normes en vigueur, Pimas vous propose une gamme complète de sièges enfant modulables et évolutifs qui sont à la fois facile à installer, confortables, d'une fiabilité exceptionnelle et du plus bel aspect.

Revendeur des marques Recaro et Auto Adapt, Pimas peut répondre à toutes les demandes pour des enfants handicapés même lourdement et bien sur des enfants valides dont la sécurité est tout aussi importante.

Vous pouvez trouver sur le site Pimas.fr le siège qui correspond à votre enfant ou appeler directement Pimas : 04 78 80 91 67.

Les chiffres mondiaux du handicap

Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale publié en juin, « plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap sous une forme ou une autre, soit environ 15 % de la population mondiale » sur la base des estimations démographiques de l'année dernière et cette proportion devrait progresser.

Parmi ces personnes, près d'une sur cinq ont de très grandes difficultés fonctionnelles ou souffrent d'un handicap « sévère ».

À l'avenir, ce problème « deviendra une préoccupation encore plus grande à cause de l'augmentation de la prévalence, qui s'explique par le vieillissement de la population et le risque plus élevé du handicap chez les personnes âgées », avertissent les directeurs de l'OMS, Margaret Chan, et de la Banque mondiale, Robert Zoellick.

Cette progression « s'explique aussi par l'accroissement mondial des problèmes de santé chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer et les troubles de la santé mentale ». Mais, malgré des avan-

cées enregistrées dans certains pays, beaucoup reste à faire pour améliorer le quotidien des personnes handicapées. En effet, selon le rapport, ces dernières ont trois fois plus de risque de se voir refuser les soins médicaux nécessaires.

« Nous avons besoin que les écoles, les emplois soient rendus accessibles aux personnes handicapées (...) plutôt que de les en éloigner », estime le docteur Etienne Krug,

directeur du département Prévention de la violence et du traumatisme et handicap auprès de l'OMS. « Chaque pays devrait adopter un plan national », pour les personnes handicapées.

Les dernières statistiques de L'OMS sur ce domaine remontent aux années 1970. À l'époque, l'organisation basée à Genève estimait que près de 10 % de la population mondiale souffrait d'un handicap.

